



**UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI
(UAC)
ECOLE DOCTORALE PLURIDISCIPLINAIRE
ESPACES, CULTURES ET DEVELOPPEMENT**



**Laboratoire de Géographie Rurale et d'Expertise
Agricole (LaGREA)**

***Journal de Géographie Rurale Appliquée et Développement
(J_GRAD)***



ISSN : 1840-9962

N°001, juin 2024

Volume 5

INDEXATIONS INTERNATIONALES

https://j_grad-sjifactor.com

<https://sjifactor.com/passport.php?id=23787>

IMPACT FACTOR DE J-GRAD: SJIF 2024: 5.072

Previous evaluation SJIF

SJIF Impact Factor

2023: 3.599

2022: 3.721

2021: 3.686

2020: 3.243

The journal is indexed in: SJIFactor.com

URL : <http://j-grad.org/accueil/>

DOI 10.5281/zenodo.11561806

J_GRAD visible sur :

- [Google scholar](#)
- [academia.edu](#)
- [issuu](#)
- [orcid](#)

COMITE DE PUBLICATION

- Directeur de Publication** : Professeur Moussa GIBIGAYE
Rédacteur en Chef : Professeur Bernard FANGNON
Conseiller Scientifique : Professeur Brice SINSIN

COMITE SCIENTIFIQUE

- | | |
|--|---|
| BOKO Michel (UAC, Bénin) | TCHAMIE Thiou Komlan, Université de Lomé (Togo) |
| SINSIN Brice (UAC, Bénin) | SAGNA Pascal, Université Cheikh Anta Diop (Sénégal) |
| ZOUNGRANA T. Pierre, Université de Ouagadougou, (Burkina Faso) | OGOOWALE Euloge (UAC, Bénin) |
| AFOUDA Fulgence (UAC, Bénin) | HOUNDENOU Constant (UAC, Bénin) |
| AGBOSSOU Euloge (UAC, Bénin) | CLEDJO Placide (UAC, Bénin) |
| TENTE A. H. Brice (UAC, Bénin) | CAMBERLIN Pierre, Université de Dijon (France) |
| TOHOZIN Antoine Yves (UAC, Bénin) | OREKAN Vincent O. A. (UAC, Bénin) |
| KOFFIE-BIKPO Cécile Yolande (UFHB, Côte d'Ivoire) | ODOULAMI Léocadie (UAC, Bénin) |
| GUEDEGBE DOSSOU Odile (UAC, Bénin) | KAMAGATE Bamory, Université Abobo-Adjamé, UFR-SGE (Côte d'Ivoire) |
| OFOUEME-BERTON Yolande (UMN, Congo) | YOUSSAOU ABDOU KARIM Issiaka (UAC, Bénin) |
| CHOPLIN Armelle (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, France) | HOUINATO Marcel, (UAC, Bénin) |
| SOKEMAWU Koudzo (UL, Togo) | BABATOUNDE Sévérin (UAC, Bénin) |
| VISSIN Expédit Wilfrid (UAC, Bénin) | |

COMITE DE LECTURE

TENTE A. H. Brice (UAC, Bénin), DOSSOU GUEDEGBE Odile (UAC, Bénin), TOHOZIN Antoine (UAC, Bénin), VISSIN Expédit Wilfrid (UAC, Bénin), VIGNINOUS Toussaint (UAC, Bénin), GIBIGAYE Moussa (UAC, Bénin), YABI Ibouaïma (UAC, Bénin), ABOUDOU, YACOUBOU MAMA Aboudou Ramanou (UP, Bénin), AROUNA Ousséni (UNSTIM, Bénin), FANGNON Bernard (UAC, Bénin), GNELE José (UP, Bénin), OREKAN Vincent (UAC, Bénin), TOKO IMOROU Ismaïla (UAC, Bénin), VISSOH Sylvain (UAC, Bénin), AKINDELE A. Akibou (UAC, Bénin), BALOUBI David (UAC, Bénin), KOMBIENI Hervé (UAC, Bénin), OLOUKOÏ Joseph (AFRIGIS, Nigéria), TAKPE Auguste (UAC, Bénin), ABDOULAYE Djafarou (UAC, Bénin), DJAUGA Mama (UAC, Bénin), NOBIME Georges (UAC, Bénin), OUASSA KOUARO Monique (UAC, Bénin), GBENOU Pascal (UAC, Bénin), TOGBE Codjo Timothée (UAC, Bénin), KADJEBIN Roméo (UAC, Bénin), GUEDENON D. Janvier (UAC, Bénin), SABI YO BONI Azizou (UAC, Bénin), DAKOU B. Sylvestre (UAC, Bénin), TONDRO MAMAN Abdou Madjidou (UAC, Bénin) ADJAKPA Tchékpo Théodore (UAC, Bénin)

ISSN : 1840-9962

Dépôt légal : N° 12388 du 25-08-2020, 3ème trimestre Bibliothèque Nationale Bénin

SOMMAIRE		
N°	TITRES	Pages
1	ZONGO Abdoul Rasmané, YARGA Hahadoubouga Paul, OUÉDRAOGO Lucien, YAMÉOGO Lassané : <i>Gestion des conflits dans les zones pastorales au Burkina-Faso</i>	3-19
2	ADAM Youssoufou, DAKOU Bio Sylvestre, TONDRO MAMAN Abdou Madjidou : <i>Gouvernance de l'espace transfrontalier Bénin-Niger</i>	20-36
3	ASSUE Yao Jean-Aimé, COULIBALY Mariam : <i>Dysfonctionnement du système éducatif et effectifs pléthoriques dans la ville de Korhogo (Nord de la Côte d'Ivoire)</i>	37-48
4	EL-HADJI BIAOU Kérékou Salissou, ADJAKPA Théodore, DJESSONOU Franco-Néo Camus, ADJAKPA Cyrille, VISSIN Expédit Wilfrid, YABI Ibouaïma : <i>Indicateurs des changements climatiques dans les communes de Ouake et Copargo au Nord-Ouest du Bénin (Afrique de l'Ouest)</i>	49-62
5	ASSOUNI Janvier, GOUNOU Zénabou, KISSIRA Aboubakar : <i>Femmes et foncier rural dans la commune de Ségbana</i>	63-75
6	NOBIME Georges : <i>Promotion de l'écotourisme : appui à la conservation de la biodiversité au Bénin</i>	76-82
7	COULIBALY Tiécoura Hamed: <i>Activité agricole et occupation du sol dans le département de Tabou de 1986 à 2023 (sud-ouest ivoirien)</i>	83-95
8	ABOU Mouritala, DAKOU Bio Sylvestre, TONDRO MAMAN Abdou Madjidou, ABDOULAYE Awali : <i>Perspectives sur l'état de la sécurité alimentaire des ménages agricoles des sites d'aménagements hydro-agricoles dans les communes de Dangbo et d'Adjohoun au Sud-Bénin</i>	96-107
9	BOGNONKPE Laurence Nadine, SODJI Jean, AZIAN Déhalé Donatien, FANGNON Bernard et GIBIGAYE Moussa : <i>Impacts des modes d'accès et de gestion du foncier sur le développement local dans l'arrondissement de Hévié et suggestions</i>	108-123

FEMMES ET FONCIER RURAL DANS LA COMMUNE DE SEGBANA

WOMEN AND RURAL LAND TENURE IN THE COMMUNE OF SEGBANA

ASSOUNI Janvier, Département de Géographie et Aménagement du territoire, Université de Parakou, assounij@yahoo.com

GOUNOU Zénabou, Département de Géographie et Aménagement du territoire, Université de Parakou, yankisoum27@gmail.com

KISSIRA Aboubakar, Département de Géographie et Aménagement du territoire, Université de Parakou, aboubakarkissira@gmail.com

RESUME

La situation des femmes en ce qui concerne les droits fonciers est au cœur des débats nationaux et internationaux. Cette recherche vise à analyser la situation foncière des femmes rurales dans la commune de Ségbana. La démarche méthodologique adoptée est axée sur la recherche documentaire, les enquêtes de terrain. L'analyse des résultats est faite à l'aide du modèle SWOT (Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces). L'échantillon a été constitué suivant un choix raisonné. Au total, 114 personnes ont été interrogées. Il ressort de cette recherche que les femmes s'activent de façon significative au développement de la production agricole. En outre, le mode d'accès dominant des femmes au foncier est l'emprunt 68 % et de don 17 %, l'achat (10 %) et l'héritage (5 %). De plus, 99 % des femmes dépendent des ressources économiques agricoles. Cependant, elles se heurtent aux règles traditionnelles qui leur refusent l'accès à la terre. Le sexe, le mariage et la faiblesse des revenus constituent les facteurs expliquant le non accès des femmes au foncier rural dans la commune de Ségbana. Cette situation met les femmes en insécurité foncière. Il est donc nécessaire de trouver des solutions en vue de faciliter l'accès des femmes aux terres agricoles dans cette commune.

Mots-clés : Commune de Ségbana, foncier rural, femmes, accès à la terre.

ABSTRACT

The situation of women with regard to land rights is at the heart of national and international debates. This research aims to analyze the land tenure situation of rural women in the commune of Ségbana. The methodological approach adopted is based on documentary research, field surveys, processing of the data collected and analysis of the results using the SWOT model (Strengths, Weaknesses, Opportunities and Threats). The sample was selected on a purposive basis, targeting three of the five (5) arrondissements in the commune of Ségbana: Ségbana, Libantè and Liboussou. A total of 114 people were interviewed in order to gain a better understanding of rural land management in the commune of Ségbana. This research shows that women are significantly involved in the development of agricultural production. In addition, women's dominant mode of access to land is borrowing (68 per cent) and giving 17 per cent, buying (10 per cent) and inheritance (5 per cent). What's more, 99% of women depend on agricultural economic resources. However, they come up against traditional rules that deny them access to land. Gender, marriage and low income are the factors that explain women's lack of access to rural land in the commune of Ségbana. This situation makes women's access to land insecure. Solutions therefore need to be found to facilitate women's access to agricultural land in this commune.

Key words: Ségbana commune, rural land tenure, women, access to land.

1. INTRODUCTION

En Afrique et particulièrement dans la région ouest africaine, la femme a toujours occupé une place de choix dans le développement économique et social du monde rural (A. Kissira, 2015, p. 564). Selon A. Sabi Gani (2010, p. 9), l'Afrique est le continent où le pourcentage des femmes dans l'agriculture est élevé, dépassant généralement celui des hommes. En Afrique subsaharienne, les femmes représentent 70 % de la main d'œuvre agricole et assurent 60 % de la production vivrière (A. Kissira, 2015, p. 565). La question de l'accès aux ressources foncières devient de plus en plus préoccupante (E. Guinenin et al., 2020, p. 7). Malgré la reconnaissance des mérites de la femme rurale en rapport avec ses contributions au processus de développement économique, il y a une inégalité dans l'accès au foncier entre genre. Ce qui amène L. A.

Kouakou (2015, p. 134) à conclure que la féminisation de l'agriculture n'est pas accompagnée d'une féminisation du foncier.

En Afrique subsaharienne, les femmes sont moins susceptibles que les hommes de posséder un terrain. Elles ont des terrains plus petits que ceux des hommes et sont confrontées à une forte insécurité foncière pour les terrains qu'elles exploitent (M. Ibrahim, 2019, p. 9). Les femmes constituent une couche très dynamique de population, engagée dans les activités économiques. Elles restent cependant une des couches les plus vulnérables en lien avec les pesanteurs des facteurs sociologiques qui confinent la femme dans un statut d'être de second rang. Elles sont confrontées aux difficultés d'accès aux facteurs de production.

La terre demeure un support matériel de toute action de développement économique et social. Dans les sociétés traditionnelles, l'enjeu foncier se perçoit à travers l'héritage.

Au Bénin, la question foncière et particulièrement celle de l'accès des femmes à la terre est devenue ces dernières années une préoccupation majeure aussi bien pour les populations que pour les autorités politico-administratives (E. Fourn, 2012, p. 172). Près de 61,3 % des femmes vivent dans des zones rurales où elles fournissent 60 à 80 % de la main d'œuvre agricole (A. Kissira, 2015, p. 564). Mais les femmes ont un accès très limité au principal facteur de production qu'est la terre. 85 % des propriétaires terriens sont des hommes contre 15 % de femmes (M. Ibrahim, 2019, p. 10). Ce défaut d'accès à la terre se traduit par une inégalité d'accès aux autres ressources productives et une faible performance dans les rendements et le volume de production (MDGLAAT, 2014, p. 12).

La commune de Ségbana n'échappe pas à cette réalité du régime foncier. En tant qu'actrices du développement et créatrices de richesse, ces femmes rurales contribuent au bien-être familial et à la croissance de l'économie rurale. Elles jouent un rôle fondamental dans l'économie agricole. Pourtant, elles font face à des obstacles liés à l'accès à la terre. Elles sont mises à l'écart du contrôle et de la gestion foncière. Les femmes qui vivent en milieu rural participent aux travaux agricoles mais la majorité des parcelles appartiennent aux hommes. Elles exploitent aussi les petites parcelles héritées de leurs parents ou celles prises en contrat de bail (C. N. Lebrun et L. Goulet, 2019, p.7). La situation matrimoniale, la méconnaissance des procédures administratives et des contraintes restent en effet les plus grandes entraves à l'accès des femmes à la terre (O. Wagué, 2019, p.14).

Face à de telles discriminations, les femmes développent des stratégies pour accéder à la propriété foncière dans cette commune. L'objectif du présent article est d'analyser la situation foncière des femmes rurales dans la commune de Ségbana.

2. MILIEU D'ETUDE

Située dans la partie septentrionale du Bénin, plus précisément dans le département de l'Alibori, la commune de Ségbana est comprise entre 10° 32' et 11° 23' de latitude Nord d'une part et 3° 08' et 3° 50' de longitude Est d'autre part. Elle est limitée au Nord par la commune de Malanville, au Sud par la commune de Kalalé, à l'Ouest par les communes de Kandi et de Gogounou à l'Est par la République fédérale du Nigéria. Elle couvre une superficie de 4700 km², soit 17,9% du département de l'Alibori et 4,17% de la superficie du Bénin (A. Kissira, 2016, p. 164). Cette position géographique de la commune fait d'elle une zone stratégique qui constitue une potentialité pour les échanges commerciaux avec le Nigéria. La figure 1 présente la situation géographique de la commune de Ségbana.

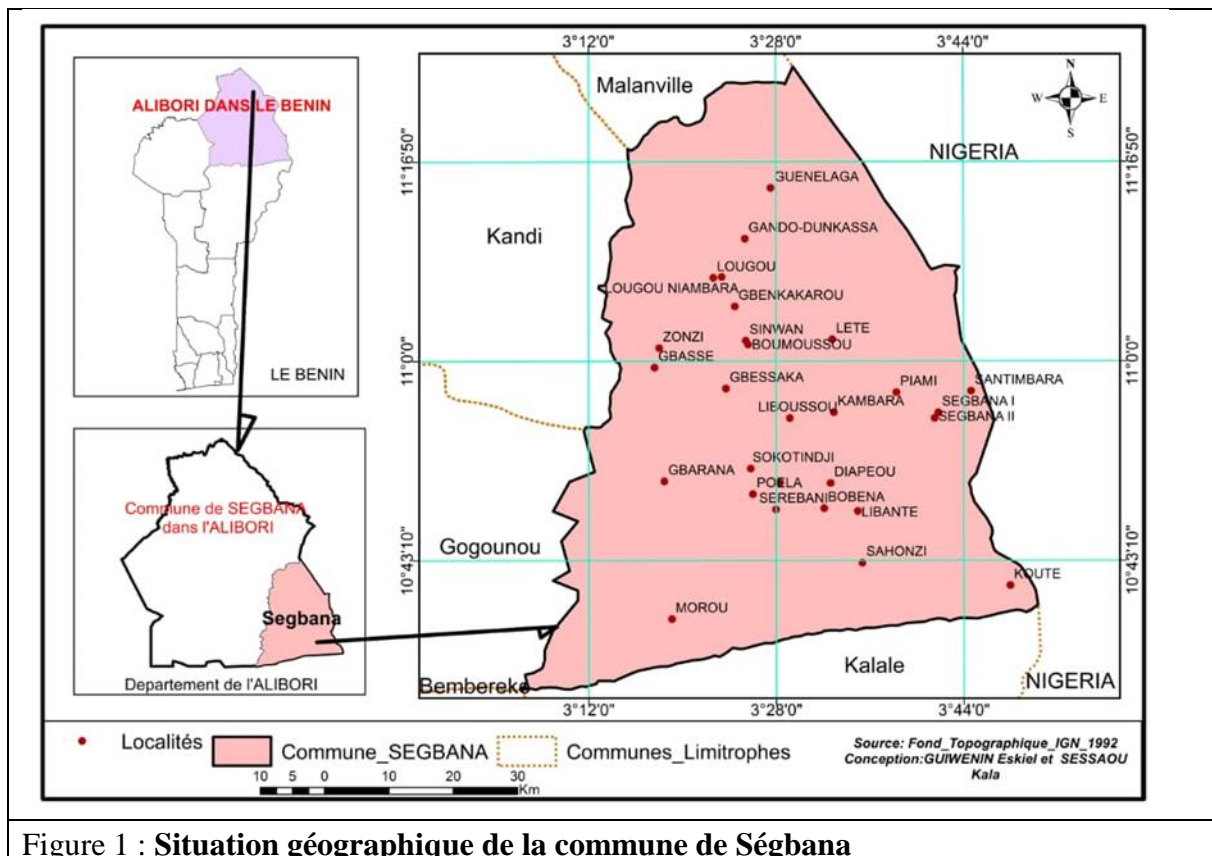


Figure 1 : Situation géographique de la commune de Ségbana

La commune de Ségbana bénéficie des facteurs naturels et humains favorables à la production agricole.

3. Données et méthodes

3.1. Données collectées

Les données collectées dans cette recherche sont :

- les données démographiques et sociales (les résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitation, RGPH-4, 2013) de la commune de Ségbana à l'INSAE ;
- les données liées aux modes d'occupation des terres de façon globale par tous les acteurs du foncier dans la commune ;
- les données liées aux modes d'acquisition des terres par les femmes.

3.2. Méthodes de collecte des données

Après la recherche documentaire qui a porté sur la consultation des centres de documentation, de la nature des documents et des types d'informations recueillies, la collecte de données a suivi. Celle-ci regroupe le type de données collectées, les outils et techniques de collecte de données, l'échantillonnage et le traitement des données et l'analyse ses résultats.

Comme techniques utilisées lors de la recherche, il s'agit de :

1. Entretiens semi-directifs : ils visent à recueillir une série d'informations sur un thème, à partir d'un dialogue orienté avec l'interlocuteur. Ainsi, ces entretiens sont organisés avec les responsables des organisations, les producteurs et les conseillers pour recueillir les données sur la gestion du foncier.

2. Entretiens non directifs : ils visent à permettre aux interlocuteurs de restituer librement leur façon de voir et leurs connaissances. Ils sont utilisés pour recueillir les données relatives aux contraintes et aux facteurs favorables liés aux femmes et foncier rural dans la commune de Ségbana.

3. Enquête par questionnaire : elle a permis de prendre contact avec les femmes et de discuter des problèmes d'accès aux terres agricoles dans la commune de Ségbana.

4. Observation : elle a permis de faire le constat sur le terrain, voir les femmes dans les activités agricoles et leurs difficultés à accéder aux terres agricoles.

Les outils correspondant aux techniques de collecte de données sont les guides d'entretien, le questionnaire et la grille d'observation.

Pour la bonne marche de cette étude, la technique d'échantillonnage basée sur le choix raisonné est utilisée. L'échantillon regroupe 75 femmes, 25 agriculteurs, 06 chefs coutumiers, 02 agents de la mairie et 06 élus locaux. Dans le cadre de cette étude, l'échantillon est constitué de 114 personnes auprès de qui les informations sont recueillies.

Les résultats sont analysés selon le modèle SWOT. Le modèle SWOT (*Strengths, Weaknesses, Opportunities and Threats*) est un outil d'analyse à l'origine utilisé par les économistes anglo-saxons qui y ont trouvé une technique efficace de gestion des entités économiques (entreprises et industries). Mais cette approche est utilisée aussi pour l'analyse intégrée des phénomènes environnementaux. Cette approche permet d'identifier les facteurs internes et externes qui influencent un phénomène. Les facteurs internes concernent les forces et les faiblesses tandis que les facteurs externes s'intéressent aux opportunités et aux menaces qui agissent sur un fait ou un phénomène analysé. Le phénomène identifié ici étant l'étude "Femmes et foncier rural dans la commune de Ségbana", ce modèle y convient car il a permis d'avoir des données nécessaires et précises sur l'accès des femmes au foncier dans la commune de Ségbana. Il a permis d'identifier des différents facteurs afin de définir une stratégie pour maximiser les forces et opportunités et minimiser les impacts et les faiblesses.

4. RESULTATS

4.1- Femmes dans les activités agricoles dans la commune de Ségbana

L'agriculture reste l'activité principale dans la commune de Ségbana. Elle occupe plus 80 % des ménages de la commune.

4.1.1 Activités agricoles des femmes dans la commune de Ségbana

Dans la commune de Ségbana, les femmes exercent plusieurs activités agricoles. La figure 2 présente les activités agricoles menées par les femmes.

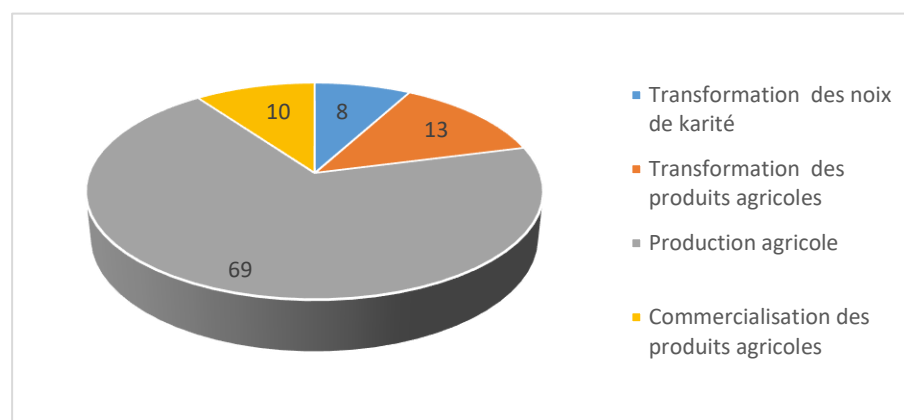


Figure 2: Activités agricoles menées par les femmes dans la commune de Ségbana

Source : Enquêtes de terrain, mars 2020

La figure montre les activités agricoles menées par les femmes dans la commune de Ségbana. Ces activités sont la transformation des noix de karité, la transformation des produits agricoles, la commercialisation des produits agricoles et la production agricole. La production agricole reste l'activité la plus dominante avec 69 % des femmes.

○ **Transformation des noix de karité**

Les femmes de la commune de Ségbana transforment les noix de karité en beurre de karité. Cette activité occupe 8 % des femmes de la commune de Ségbana. 80 % des produits transformés proviennent de leurs champs. La planche 1 montre quelques étapes de la transformation du karité en beurre de karité.



Planche 1 ; Etapes de la transformation du karité en beurre à Ségbana
Prise de vues : Gounou, mars 2023

La planche 1 présente quelques étapes de la transformation du karité en beurre. Il s'agit de la torréfaction et de l'obtention de l'huile et sa solidification.

○ **Transformation des produits agricoles**

Certains produits agricoles sont transformés par des femmes de la commune de Ségbana. Il s'agit de la transformation du manioc en gari. Cette activité occupe 13 % des femmes. Les aliments issus de cette transformation sont destinés à la consommation familiale et à la commercialisation. D'après les résultats d'enquêtes, les femmes de la commune jouent un rôle important dans la transformation des produits agricoles. La photo 1 montre la transformation des produits agricoles.



Photo 1 : Transformation de l'arachide en galettes d'arachide à Liboussou
Prise de vue ; Gounou, mars 2023

La photo 1 montre une femme en train de transformer l'arachide en galettes d'arachide à Liboussou.

○ **Production agricole**

Dans la production agricole, les femmes de la commune de Ségbana représentent 97 % de la main d'œuvre agricole. Elles sont employées à tous les niveaux sauf dans les travaux qui demandent de gros efforts physiques. Selon les agents de l'Agence Territoriale de Développement Agricole (ATDA), les femmes sont une main d'œuvre potentielle aussi bien dans le champ familial que sur leurs propres parcelles pour compléter les approvisionnements alimentaires des ménages. Elles travaillent avec les hommes dans le champ familial où elles participent aux semis, au désherbage et à la récolte. En outre, elles cultivent leurs propres parcelles pour compléter les approvisionnements alimentaires du ménage et pour obtenir un revenu.

Dans la commune de Ségbana, les femmes s'adonnent à plusieurs cultures pour satisfaire leurs propres besoins et assurer les frais d'entretien des enfants. La photo 2 présente



Photo 2 : Champ d'arachide d'une femme à Sokotindji
Prise de vue : Gounou, mars 2023

La photo 2 montre un champ d'arachide à Sokotindji.

Dans la commune de Ségbana, les femmes sont plus intéressées par la production agricole. Ceci s'explique par le fait que la production du coton biologique permet aux femmes d'avoir leurs propres champs et d'obtenir une indépendance économique. Ces femmes participent à la lutte pour l'autosuffisance alimentaire des ménages en milieu rural. 90 % des femmes interrogées déclarent que leur production est exclusivement utilisée pour l'autoconsommation contre 20 % des hommes. De plus, les femmes ont généralement de petites superficies qu'elles arrivent à bien entretenir et à gérer efficacement pour avoir de bons rendements.

Malgré leur importance dans la production agricole, l'accès des femmes à la terre n'est pas chose aisée.

○ Commercialisation des produits agricoles

Les femmes spécialisées dans la vente des produits agricoles dans la commune de Ségbana représentent 10 %. La commercialisation porte sur les produits récoltés et leurs dérivés. Il s'agit de la vente du maïs, du soja, de l'arachide. En effet, ces femmes stockent des sacs de maïs dans des magasins pour les revendre surtout en période de pénurie. La totalité des femmes commercialisent 92 % des produits de leurs champs immédiatement après les récoltes. La photo 3 présente la commercialisation des produits agricoles au marché de Ségbana.



Photo 3 : Commercialisation des produits agricoles au marché de Ségbana
Prise de vue : Gounou, mars 2023

La photo 3 montre la commercialisation des produits agricoles dans le marché de Ségbana. Toutes ces activités, sources de revenus pour ces femmes, contribuent à leur autonomisation financière.

4.2 Modes d'accès à la terre

Dans la commune de Ségbana, cinq modes d'accès à la terre ont été identifiés. La figure 3 présente les modes d'accès à la terre dans cette commune.

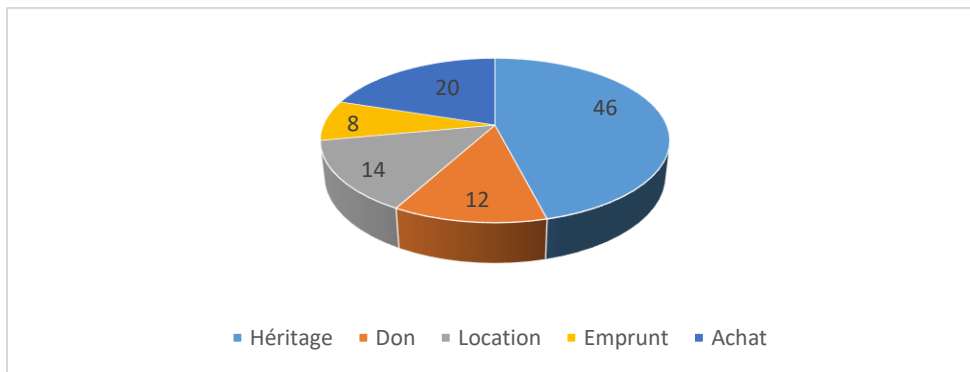


Figure 3 : Modes d'accès à la terre dans la commune de Ségbana

Source : Enquêtes de terrain, mars 2020

L'analyse de la figure 3 ressort que 46 % des propriétaires accèdent à la terre par héritage suivis de 20 % par achat.

4.2.1 Accès des femmes à la terre dans la commune de Ségbana

L'accès des femmes à la terre est limité du fait des barrières des règles traditionnelles en vigueur selon 55 % des personnes enquêtées. Traditionnellement, les femmes n'héritent des terres ni de leurs parents ni de leurs maris. En effet, selon la tradition, les femmes ne peuvent accéder ni à la propriété, ni au contrôle de la gestion foncière. La responsabilité incombe aux hommes de concéder une parcelle de culture. Quand la femme est mariée, c'est son époux qui octroie une parcelle à la femme lui permettant de subvenir aux besoins alimentaires des enfants et de la famille selon 25 % des personnes enquêtées. Selon la totalité des femmes enquêtées, cette parcelle attribuée est généralement de petite taille supérieure ou égale à 0,5 ha. Selon ces personnes enquêtées, l'interdiction est faite pour ces femmes de planter des arbres. Elles ne peuvent accéder que par prêt pour jouir d'un usufruit qui ne leur assure pas non plus une sécurité dans l'exploitation. En effet, ces femmes reconnaissent qu'en cas de divorce, qu'elles perdent le droit d'utilisation de la terre. Conscientes de l'inégal accès à la terre dont elles font face, 95 % des femmes enquêtées développent des stratégies visant à améliorer leur statut foncier. Les femmes possèdent moins de terres que les hommes.

Quatre principaux modes d'accès à la terre sont en vigueur chez les femmes dans la commune de Ségbana à savoir : la donation, l'emprunt, l'achat et l'héritage (figure 4).

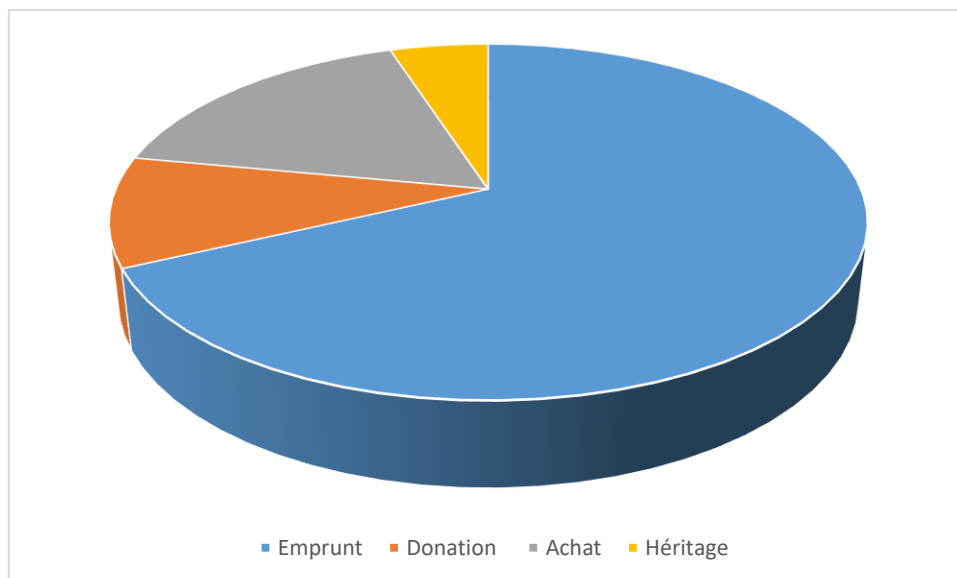


Figure 4 : Modes d'accès des femmes à la terre par arrondissement dans la commune de Ségbana

Source : Enquêtes de terrain, mars 2020

L'analyse de la figure 4 montre que l'accès des femmes à la terre se fait par donation (10 %) par emprunt (68 %), l'achat (17 et à une moindre mesure par héritage (5 %).

○ **Le mode d'accès à la terre par la donation**

Le don est le mode d'accès à la terre par lequel le bénéficiaire accède à la propriété foncière sans contrepartie en monnaie ou en nature. La différence fondamentale avec l'accès libre est qu'il y a ici un donateur. D'ordinaire, le donateur est un membre de la descendance du donataire en principe un héritier potentiel de ce dernier. Mais, il n'est pas aussi interdit que le donataire provienne d'une autre famille en fonction des relations que celui-ci a avec le donateur. Il a été signalé précédemment que dans une civilisation de l'oralité où les successions se font ab intestat (sans testament), le don constitue un procédé détourné qu'utilisent souvent certains pères âgés pour réaliser le partage systématique de leur domaine entre leurs enfants (filles et garçons) ou les épouses afin d'éviter les conflits de terrains après leur mort. Ces procédés expliquent la situation dans la commune de Ségbana où le don représente un moyen important d'accès à la terre chez les femmes.

D'après les chefs coutumiers, les sages et notables, le don de terre se faisait à toute personne qui en désire le besoin d'exploiter. Selon la coutume les droits des femmes à la terre font partie d'un système plus large de distribution des terres ancestrales. La terre est toujours perçue comme une propriété aux chefs, ensuite à l'homme chef du ménage. De façon coutumière, le chef du ménage doit attribuer une terre à son épouse. Le don permet l'accès des femmes à la propriété foncière. Mais il demeure une source d'insécurité foncière du fait des contestations des héritiers du donateur et même de la remise en cause par celui-ci. La preuve de la donation est difficile à faire, elle est souvent faite oralement après quelques rites traditionnels.

En définitive, les femmes accèdent majoritairement au foncier dans la commune de Ségbana par l'entremise de leurs maris qui leurs concèdent une partie de leur terrain à des fins agricoles.

○ **Accès à la terre par l'emprunt**

L'emprunt est un mode d'accès qui confère à l'emprunteur des droits d'usus et de fructus temporaires sans contrepartie formelle en argent ou en nature. L'emprunt peut être à l'intérieur ou à l'extérieur du ménage. L'emprunt se fait sur un contrat de temps d'usage de terre bien défini entre l'emprunteur et le propriétaire. Il se fait souvent dans une courte période d'exploitation de terre selon la volonté du propriétaire. Il est utilisé par les femmes ne possédant

pas de parcelles cultivables. Avec la pression démographique et l'expansion des cultures de rentes, l'emprunt gratuit tend à disparaître. Aussi que la plupart des parcelles empruntées sont pauvres avec de faible rendement après les récoltes. La photo 4 montre un terrain emprunté par une femme à Liboussou pour la culture de l'arachide.



Photo 4 : Terrain emprunté par une femme à Liboussou pour une production d'arachide
Prise de vue : Gounou, juillet 2020.

Cette photo illustre une terre empruntée mise en exploitation par une femme. Il faut noter que % des femmes sont concernées.

○ **Accès à la terre par héritage**

L'héritage est le mode d'accès à la terre par lequel l'individu ou un groupe d'individus acquiert tout ou partie du domaine d'un parent réel ou adoptif après sa mort. L'héritage peut être partagé ou non, gardé temporairement par les frères du défunt en attendant l'âge adulte des ayants droit. Dans ces cas, on peut avoir des variantes comme l'héritage non partagé, l'héritage sous gestion temporaire etc.....

Par ailleurs, dans la commune de Ségbana d'après les informations recueillies auprès des chefs coutumiers, les sages et notables, les hommes ont plus de priorité sur les femmes au sujet de l'héritage. Elles ne sont pas exclues complètement de l'héritage mais n'ont pas un accès équitable au partage de biens parentaux. La femme hérite la moitié de ce que l'homme gagne. Concernant l'héritage des terres, la femme reçoit aussi la moitié de ce que l'homme hérite comme le souligne cet Imam de Ségbana : « l'Islam ordonne lors du partage d'héritage que l'homme prenne le double de celui de la femme ». Pire cette loi religieuse n'est pas d'habitude appliquée dans certaines familles en ce qui concerne le partage des terres agricoles. Ce sont les enfants garçons qui bénéficient des terres agricoles au détriment des filles sous prétexte qu'elles sont destinées au mariage.

C'est le mari de cette nouvelle famille qui lui attribue une parcelle où elle cultive. A la question de savoir : pouvez-vous hériter de la terre de vos parents ? Une sage-femme à la retraite à Ségbana affirme : « nous les femmes, nous sommes toujours sous la domination des hommes quel que soit le domaine pris : nous disposons d'un droit précaire sur le foncier rural car tant au niveau familial que conjugal nous ne trouvons pas suffisamment de terrains cultivables. »

En fin les résultats de l'enquête montrent que l'héritage est le mode d'accès à la terre le moins courant dans ladite commune chez les femmes.

○ **Équité foncière et perception des acteurs**

La revue des différents modes d'accès à la terre montre que les femmes accèdent à la propriété foncière beaucoup plus par le don et l'emprunt. Par contre les hommes acquièrent quant à eux

par l'occupation primitive, l'héritage, et l'emprunt ; ce qui conduit à une inégalité d'accès à cette ressource comme l'indique la figure 5.

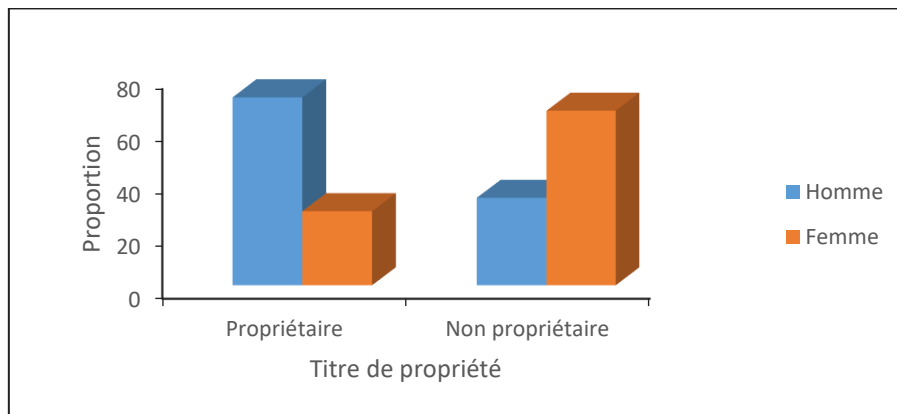


Figure 5 : Répartition par sexe du titre de propriété
Source : Enquête de terrain, juillet 2020

On observe que 71,65% des hommes sont propriétaires terriens contre 28,35% des femmes. Seulement 18,75% des hommes ne sont pas propriétaires terriens alors qu'on constate un pourcentage élevé de 66,67% des femmes ne disposant pas de terrains à exploiter. A travers ces analyses à la question "l'homme et la femme ont-ils un accès égal à la terre dans votre localité ?" on retient qu'il y a inégalité d'accès au foncier.

A travers les autres modes, elles ne jouissent que d'un droit d'usufruit précaire sur les terres. Ainsi, cet état des lieux a permis de mettre en évidence les disparités des modes d'accès à la terre en relation avec le genre. Comparées aux hommes, les femmes ont en général des exploitations de faibles superficies sur lesquelles elles exercent des droits précaires parce qu'elles sont exclues des droits de succession au foncier et disposent de peu de moyens financiers pour en acquérir là où un marché foncier existe. Elles exercent des droits de gestion limités sur les terres qu'elles exploitent. Conscientes de l'inégal accès au foncier dans la commune de Ségbana, les femmes développent des stratégies visant à améliorer leur statut foncier.

4.2 Stratégies d'accès des femmes à la propriété foncière

La tradition exclue la femme de la gestion et du contrôle des terres. Face à cette situation, 86 % des femmes ont pris conscience et ont élaboré des stratégies afin d'échapper aux normes coutumières. Ces stratégies sont entre autres la location, le legs et l'achat. La figure 6 présente la proportion des femmes par modes d'accès à la terre.

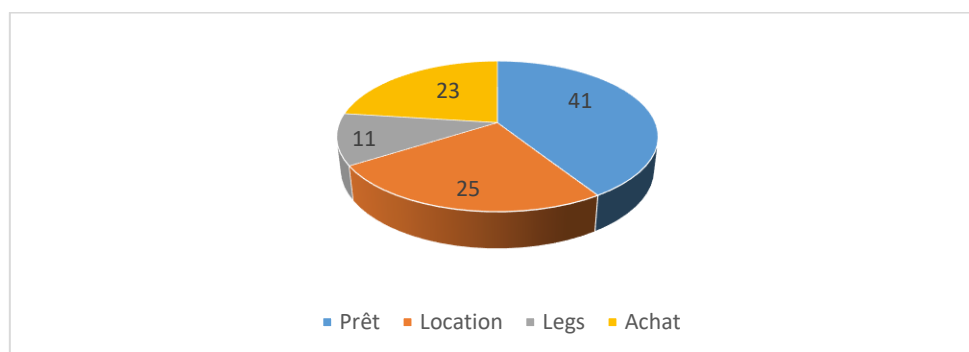


Figure 6: Proportion des femmes par mode d'accès à la terre dans la commune de Ségbana
Source : Enquêtes de terrain, mars 2020

La figure 6 présente la répartition des femmes par mode d'accès à la terre dans cette commune. Ainsi, à Ségbana, 41 % des femmes ont acquis la terre par prêt, 25% par location, 23 % par achat et 11 % par la voie de legs. Selon le chef de terre, l'évolution des pratiques foncières a provoqué la monétarisation de la terre dans cette commune.

En ce qui concerne le prêt, il reste le principal mode d'accès à la terre des femmes dans cette commune. Selon la totalité des femmes enquêtées, son importance peut s'expliquer par le fait qu'il prend en compte les prêts gratuits. Selon le chef de terre, c'est le mode d'accès le plus utilisé par des femmes de la commune et c'est grâce à cela que les femmes ont accès à des lopins de terre pour subvenir à leurs besoins.

S'agissant de la location, la totalité des parcelles louées aux femmes sont de petites tailles dont les superficies varient entre 0,5 et 1 ha. Dans le cas de la location, les femmes cèdent une partie de leur production au propriétaire de terre.

A propos de l'achat, la totalité des parcelles achetées ne dépassent pas 2 ha. Cela s'explique par la faiblesse du pouvoir d'achat des femmes. Ce mode vient en troisième position après le prêt et la location. L'accès à la terre par achat confère à l'acquéreur le droit de propriété. Dans cette commune, la vente de terre était naguère inexistante. Elle se généralise de nos jours. Mais du fait de la pauvreté, les 95 % des femmes de la commune de Ségbana ont affirmé qu'elles éprouvent des difficultés à accéder à la terre par ce mode.

Quant au legs, il reste le mode d'accès le moins développé parmi les trois types d'arrangement foncier. Il va falloir donc que les discriminations restreignant l'accès des femmes à la terre soient éliminées pour leur garantir un accès aux moyens de productions agricoles

5. DISCUSSION

Les femmes jouent un rôle déterminant dans le développement socio-économique de la commune de Ségbana. Malgré que les femmes contribuent au développement de la production agricole, leur accès au foncier a été un problème crucial et le demeure. Bien qu'elles soient égales en droit aux hommes, les femmes ne peuvent bénéficier que temporairement de petites parcelles pour la pratique du vivrier du fait des contraintes socioculturelles. Ce résultat confirme les travaux de K. J. Kouakou et al., (2019, p.1) et O. Wagué (2019, p.14) qui renchérissent en affirmant que dans la Vallée du Fleuve Sénégal, nombreuses sont les femmes qui ont acquis des petites parcelles par achat, occupation illégale ou par prêts qu'elles mettent en valeur sans avoir aucun droit de propriété sur ces terres.

Il existe une inégalité dans la détention du titre foncier entre les deux sexes. Ce résultat est confirmé par celui de O. Wagué, (2019, p.11) qui avait montré que les hommes représentent en moyenne plus de 95% des détenteurs de titres de la zone de la vallée alors que les femmes constituent une petite minorité parmi les tenants des titres fonciers. L'accès à la terre en milieu rural de la Vallée du Fleuve Sénégal est un vrai parcours de combattant pour les femmes.

Face à l'accès difficile des femmes au foncier dans la commune de Ségbana, il est urgent de promouvoir des réformes pour éliminer les discriminations restreignant l'accès des femmes à la terre, et pour leur garantir un accès aux moyens de production. Ce résultat confirme ceux de A. S. Afouda (2016, p. 87) qui affirme que depuis plus d'une décennie, quelques actions concrètes commencent à voir le jour pour atténuer les discriminations à l'accès des femmes au foncier.

CONCLUSION

La terre est un élément capital pour la promotion des activités économiques en milieu rural. Son accès équitable est une condition sine qua non au développement durable. Dans la commune de

Ségbana, les femmes s'investissent dans les activités agricoles au même titre que les hommes. Elles sont de grandes actrices de production agricole. Malgré leur implication à la production agricole, ces femmes éprouvent des difficultés pour accéder à la terre. Les difficultés qu'éprouvent ces femmes proviennent de leur statut matrimonial. En effet, dans cette commune, la gestion des ressources naturelles a toujours été tributaire des traditions et cultures ce qui crée d'importants préjudices sociaux. Ainsi, l'accès des femmes à la terre est faible et leur pouvoir de contrôle et de gestion des terres reste marginal. Conscientes de la situation foncière à laquelle elles sont confrontées, elles développent des stratégies visant à améliorer leur statut foncier. Ainsi, face à cette situation, les femmes ont mis en place des arrangements fonciers en matière d'accès à la terre. Ces arrangements concernent des legs, la location et l'achat des parcelles. L'accessibilité d'un grand nombre de femmes à la propriété foncière implique nécessairement la suppression des pesanteurs socioculturelles et la mise en place des réformes foncières. Pour ce faire, il importe de mener des actions de concertation participative afin d'échanger avec les populations à la base et d'analyser les obstacles qui freinent l'accès des femmes à la terre dans la commune à travers des suggestions concrètes et contraignantes notamment l'amélioration de l'accès et du contrôle du foncier au niveau des femmes dans la commune de Ségbana.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AFOUDA Alix Servais, 2016, « Contribution des groupements féminins au développement socioéconomique de la commune de Bembéréké ». *In revue de géographie du laboratoire Leïdi*, pp. 75-89.
- FOURN Elisabeth et HONGBETE M. H. K. Archimède, 2012, « Dynamique des transactions foncières sur l'accès des femmes à la terre dans la commune de Bohicon ». *In Annales de la FLASH*, volume 2, n°18, pp. 170-183.
- GUIWENIN Eskiél et SESSAOU Kala (2020) : *Femmes et foncier rural dans la commune de Ségbana*. Mémoire de licence professionnelle, DGAT/FLASH/UP, 53 p.
- IBRAHIM Moutalabi, 2019, *Problématique de l'accès des femmes à la terre en milieu baatonnu : cas de la commune de Nikki*. Mémoire de licence professionnelle, DGAT/FLASH/UP, 56 p.
- KISSIRA Aboubakar, 2015, « Impacts socioéconomiques des activités des femmes dans la commune de Banikoara au nord-ouest du Bénin ». *In Cahiers du CBRST*, Bénin, pp. 563-587.
- KISSIRA Aboubakar, 2016, Gestion des ouvrages hydrauliques de la commune de Ségbana dans le contexte de la décentralisation : problèmes et perspectives. *In revue de l'IRSH-Mu Kara Sani*, volume 24, Niamey, pp. 160-174.
- KOUAKOU Aya Louise, 2015, « Femmes et stratégies d'accès à la terre dans la sous-préfecture d'Alepe (Côte d'Ivoire) ». *In Anyasa, revue des Lettres et Sciences Humaines, Université de Lomé*, pp. 133-145.
- KOUAKOU Konan Jérôme, SOUMAHORO Manlé, OURA Kouadio Raphaël (2019) : « Mode coutumier d'accès à la terre et situation socioéconomique des femmes rurales de Languibonou (Côte d'Ivoire) ». Article in *Alternatives Rurales (AR)*, pp. 1-11
- Projet Dimitra, 2008, L'accès des femmes à la terre en Afrique de l'Ouest : problématique et pistes de solutions au Sénégal et au Burkina-Faso. Table ronde, CRDI, 52 p.
- PRONAT, 2010, « Amélioration et sécurisation de l'accès des femmes au foncier au Sénégal ». Rapport Scientifique, CRDI, 100 p.
- SABI GANI Awaou, 2010, *Les groupements féminins agricoles dans la commune de Gogounou : problèmes et perspectives*. Mémoire de maîtrise de géographie, DGAT, FLASH, UAC, 89 p.
- SANNI SEYNI Loukmane et OROU BATA Romain, 2021, *Etude approfondie du non accès au foncier rural des femmes dans la commune de Banikoara*. Mémoire de licence professionnelle, DGAT, FLASH, UP, 54 p.

INSTRUCTIONS AUX AUTEURS

1- Contexte, Justification et Objectifs du journal

Le développement des territoires ruraux est une préoccupation prise en compte par de nombreux organismes internationaux que nationaux à travers les projets et programmes de développement.

En Afrique, le défi du développement est indissociable du devenir des espaces ruraux. Les territoires ruraux sont caractérisés par d'importantes activités rurales qui influencent sur la dynamique du monde rural et la restructuration des espaces ruraux.

En effet, de profondes mutations s'observent de plus en plus au sein du monde rural à travers les activités agricoles et extra agricoles. Des innovations s'insèrent dans les habitudes traditionnelles des ruraux. Cela affecte sans doute le système de production des biens et services et les relations entre les villes et campagnes.

Ainsi, dans ce contexte de mutation sociétale, de nouvelles formes d'organisation spatiale s'opèrent. Ces nouvelles formes dénotent en partie par les différents modes de faire-valoir. Aussi, plusieurs composantes environnementales sont-elles impactées et nécessitent donc une attention particulière qui interpelle aussi bien les dirigeants politiques, les organismes non étatiques et les populations locales pour une gestion durable des espaces ruraux.

Par ailleurs, le contexte de la décentralisation, le développement à la base implique toutes les couches sociales afin d'amorcer réellement le développement. Ainsi, la femme rurale, à travers le rôle qu'elle joue dans le système de production de biens et services, mérite une attention particulière sur le plan formation, information et place dans la société en pleine mutation.

Enfin, en analysant le contexte socioculturel et l'évolution de la croissance démographique que connaissent les campagnes, les questions d'assainissement en milieu rural doivent de plus en plus faire l'objet des préoccupations majeures à tous les niveaux de prises de décision afin de garantir à tous un cadre de vie sain et réduire l'extrême pauvreté en milieu rural.

Le premier numéro du Journal de Géographie Rurale Appliquée et Développement (*J_GRAD*) du Laboratoire de Géographie Rurale et d'Expertise Agricole (LaGREA) s'inscrit dans la logique de parcourir de façon profonde tous les aspects liés au monde rural. A ce titre, les axes thématiques prioritaires ci-après seront explorés.

Axe 1 : Dynamique des espaces ruraux et Aménagement de l'espace rural

- ✓ Mutations spatiales et dynamique des espaces ruraux ;
- ✓ Gestion du foncier rural et environnementale ;
- ✓ Climat, aménagements hydroagricoles ;
- ✓ SIG et gestion des territoires ruraux ;
- ✓ Gouvernance et planification des espaces ruraux.

Axe 2 : Economie rurale

- ✓ Activités agricoles et sécurité alimentaire ;
- ✓ Ecotourisme ;
- ✓ Artisanat rural ;
- ✓ Territoires, mobilité et cultures.

Axe 3 : Genre et développement rural

- ✓ Femmes et activités rurales ;
- ✓ Développement local ;
- ✓ Echanges transfrontaliers dans les espaces ruraux ;
- ✓ Hygiène et assainissement en milieu rural.

2. Instructions aux auteurs

2.1. Politique éditoriale

Le Journal de Géographie Rurale Appliquée et Développement (*J_GRAD*) publie des contributions originales en français ou en anglais dans tous les domaines de la science sociale.

Les contributions publiées par le journal représentent l'opinion des auteurs et non celle du comité de rédaction. Tous les auteurs sont considérés comme responsables de la totalité du contenu de leurs contributions.

Le Journal de Géographie Rurale Appliquée et Développement (*J_GRAD*) est semestrielle. Il apparaît deux fois par an, tous les six mois (juin et décembre).

2.2. Soumission et forme des manuscrits

Le manuscrit à soumettre au journal doit être original et n'ayant jamais été fait objet de publication au paravent. Le manuscrit doit comporter les adresses postales et électroniques et le numéro de téléphone de l'auteur à qui doivent être adressées les correspondances. Ce manuscrit soumis au journal doit impérativement respecter les exigences du journal.

La période de soumission des manuscrits est de : 10 février au 10 mars 2024.

Retour d'évaluation : 10 avril 2024.

Date de publication : 15 juin 2024.

Les manuscrits sont envoyés sur le mail du journal de Géographie Rurale Appliquée et Développement (*J_GRAD*) à l'adresse: journalgrad35@gmail.com avec copie à Monsieur Moussa GIBIGAYE <moussa_gibigaye@yahoo.fr>.

2.2.1. Langue de publication

J_GRAD publie des articles en français ou en anglais. Toutefois, le titre, le résumé et les mots clés doivent être donnés dans deux langues (anglais et français).

2.2.2. Page de titre

La première page doit comporter le titre de l'article, les noms des auteurs, leur institution d'affiliation et leur adresse complète. Elle devra comporter également un titre courant ne dépassant pas une soixantaine de caractères ainsi que l'adresse postale de l'auteur, à qui les correspondances doivent être adressées.

- Le titre de l'article est en corps 14, majuscule et centré avec un espace de 12 pts après le titre (format > paragraphe > espace après : 12 pts).
- Les noms et prénoms des auteurs doivent apparaître en corps 12, majuscule et centré et en italique.
- Les coordonnées des auteurs (appartenance, adresse professionnelle et électronique) sont en corps 10 italique et alignés à gauche.

2.2.3. Résumé

Le résumé comporte de 250 à 300 mots et est présenté en Français et en Anglais. Il ne contient ni référence, ni tableau, ni figure et doit être lisible. Il doit obligatoirement être structuré en cinq parties ayant respectivement pour titres : « Description du sujet », « Objectifs », « Méthode », « Résultats » et « Conclusions ». Le résumé est accompagné d'au plus 05 mots-clés. Le résumé et les mots-clés sont composés en corps 9, en italique, en minuscule et justifiés.

2.2.4. Introduction

L'introduction doit fournir suffisamment d'informations de base, situant le contexte dans lequel l'étude a été réalisée. Elle doit permettre au lecteur de juger de l'étude et d'évaluer les résultats acquis.

2.2.5. Corps du sujet

Le corps du texte est structuré suivant le modèle IMReD. Chacune des parties joue un rôle précis. Elles représentent les étapes de la présentation.

2.2.5.1 Introduction

L'introduction doit indiquer le sujet et se référer à la littérature publiée. Elle doit présenter une question de recherche.

L'objectif de cette partie est de mettre en avant l'intérêt du travail qui est décrit dans l'article et de justifier le choix de la question de recherche et de la démarche scientifique.

2.2.5.2 Matériel et méthodes

Cette partie doit comprendre deux volets : présentation succincte du cadre de recherche et l'approche méthodologique adoptée.

2.2.5.3 Résultats

Les résultats sont présentés sous forme de figures, de tableaux et/ou de descriptions. Il n'y a pas d'interprétation des résultats dans cette partie. Il faut particulièrement veiller à ce qu'il n'y ait pas de redondance inutile entre le texte et les illustrations (tableaux ou figures) ou entre les illustrations elles-mêmes.

2.2.5.4 Discussion

La discussion met en rapport les résultats obtenus à ceux d'autres travaux de recherche. Dans cette partie, on peut rappeler l'originalité et l'intérêt de la recherche. A cet effet, il faut mettre en avant les conséquences pratiques qu'implique cette recherche. Il ne faut pas reprendre des éléments qui auraient leur place dans l'introduction.

2.2.6 Conclusion

Cette partie résume les principaux résultats et précise les questions qui attendent encore des réponses.

Les différentes parties du corps du sujet doivent apparaître dans un ordre logique.

L'ensemble du texte est en corps 12, minuscule, interligne simple, sans césure dans le texte, avec un alinéa de première ligne de 5 mm et justifié (Format > paragraphe > retrait > 1ère ligne > positif > 0,5 cm). Un espace de 6 pts est défini après chaque paragraphe (format > paragraphe > espace après : 6 pts). Les marges (haut, bas, gauche et droite) sont de 2,5 cm.

- Les titres (des parties) sont alignés à gauche, sans alinéa et en numérotation décimale
- La hiérarchie et le format des titres seront les suivants :

Titre de premier ordre : (1) MAJUSCULE GRAS justifié à gauche

Titre de 2ème ordre : (1-1) Minuscule gras justifié à gauche

Titre de 3ème ordre : (1-1-1) Minuscule gras italique justifié à gauche

Titre de 4ème ordre : (1-1-1-1) Minuscule maigre ou puces.

2.2.7. Rédaction du texte

La rédaction doit être faite dans un style simple et concis, avec des phrases courtes, en évitant les répétitions.

2.2.8. Remerciements

Les remerciements au personnel d'assistance ou à des supports financiers devront être adressés en terme concis.

2.2.9. Références

Les passages cités sont présentés en romain et entre guillemets. Lorsque la phrase citant et la citation dépassent trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (interligne 1) en romain, en diminuant la taille de police d'un point. Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, des façons suivantes :

- (Initiale(s) du Prénom ou des Prénoms de l'Auteur, année de publication, pages citées);

Exemples :

1-Selon C. Mathieu (1987, p. 139) aucune amélioration agricole ne peut être réalisée sans le plein accord des communautés locales et sans une base scientifique bien éprouvée ;

2-L'autre importance des activités non agricoles, c'est qu'elles permettent de sortir les paysans du cycle de dépendance dans laquelle enferment les aléas de la pluviométrie (M. Gueye, 2010, p. 21) ;

3-K. F. Yao *et al.*, (2018, p.127), estime que le conflit foncier intervient également dans les cas d'imprécision ou de violation des limites de la parcelle à mettre en valeur. Cette violation des limites de parcelles concédées engendre des empiètements et des installations d'autres migrants parfois à l'issue du donateur.

Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page. Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit :

- Nom et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Zone titre, Lieu de publication, Zone Éditeur, les pages (pp.) des articles pour une revue.

Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique. Dans la zone Éditeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2ndeéd.). Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur.

2.2.10. Références bibliographiques

Article dans revue

GIBIGAYE Moussa, HOUINSOU Auguste, SABI YO BONI Azizou, HOUNSOUNOU Julio, ISSIFOU Abdoulaye et DOSSOU GUEDEGBE Odile, 2017, Lotissement et mutations de l'espace dans la commune de Kouandé. *Revue Scientifiques Les Cahiers du CBRST*, **12**, 237-253

Ouvrages, rapport

IGUE Ogunsola John, 2019, *les activités du secteur informel au Bénin : des rentes d'opportunité à la compétitivité nationale*, Paris, France, Karthala, 252 p.

Articles en ligne

BOUQUET Christian et KASSI-DJODJO Irène, 2014, « Déguerpir » pour reconquérir l'espace public à Abidjan. In : *L'Espace Politique*, mis en ligne 17 mars 2014, consultée le 04 août 2017. URL : <http://espacepolitique.revues.org/2963>

Chapitre d'ouvrage

OFOUEME-BERTON Yolande, 1993, Identification des comportements alimentaires des ménages congolais de Brazzaville : stratégies autour des plats, in Muchnik, José. (coord.). *Alimentation, techniques et innovations dans les régions tropicales*, 1993, Paris, L'harmattan, 167-174.

Thèse ou mémoire :

FANGNON Bernard, 2012, *Qualité des sols, systèmes de production agricole et impacts environnementaux et socioéconomiques dans le Département du Couffo au sud-ouest du Bénin*. Thèse de Doctorat en Géographie, EDP/FLASH/UAC, p.308

2.3. Frais d'inscription

Les frais de soumission sont fixés à 50.000 FCFA (cinquante mille Francs CFA).

Conformément à la recommandation du comité scientifique du Journal de Géographie Rurale Appliquée et Développement (*J_GRAD*), les soumissionnaires sont priés de bien vouloir s'acquitter de leur frais de publication dès la première soumission sur la plateforme de gestion des publications du Journal. Les articles ne seront envoyés aux évaluateurs qu'après paiement par les auteurs des frais d'instruction et de publication qui s'élèvent à cinquante mille francs (50.000 F CFA) par envoi RIA, MONEYGRAM ou par mobile money (**Préciser les noms et prénoms**) à **Monsieur SABI YO BONI Azizou** au numéro +229 97 53 40 77 (WhatsApp). Le reçu doit être scanné et envoyé à l'adresse suivante <journalgrad35@gmail.com> avec copie à **Monsieur Moussa GIBIGAYE** <moussa_gibigaye@yahoo.fr>.

2.4. Contacts

Pour tous autres renseignements, contacter l'une des personnes ci-après,

- Monsieur Moussa GIBIGAYE +229 95 32 19 53
- Monsieur FANGNON Bernard +229 97 09 93 59
- Monsieur SABI YO BONI Azizou +229 97 53 40 77